

**COMPTE RENDU DE SEANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 juin 2013**

*Le sept juin deux mille treize à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Joël ROUDIL, maire.*

**ORDRE DU JOUR :**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2013 a été approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

La délibération sur le transfert du siège du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) de la commune de Brouzet vers la commune de Corconne est adoptée à l'unanimité.

La délibération sur la restitution de la compétence SCOT par la Communauté de communes Piémont Cévenol (CCPC) et la suppression de cette compétence des statuts de la CCPC est adoptée à l'unanimité.

La délibération pour bénéficier de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour l'année 2013 est adoptée à l'unanimité.

Cette assistance technique est fournie par l'Etat, pour aider les collectivités dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et la voirie.

La délibération sur la composition de l'assemblée délibérante de la communauté de Communes Piémont Cévenol en 2014, est adoptée à l'unanimité.

La commune retient un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire égal à 65 et propose deux délégués.

**DIVERS :**

- Eclairage parking du Foyer et lavoir : les travaux seront réalisés par l'entreprise Allez et Cie pour un montant de 6000 €.
- Recensement de la population prévu début 2014 : Christian ROUSSEL est proposé comme coordonnateur communal.
- Avancement de grade de l'adjoint technique (passage d'échelle 4 à échelle 5) avis favorable, doit passer en Commission Technique Paritaire au C.D.G du Gard
- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : le contrat (C.A.E) de l'agent technique est reconduit jusqu'au 10 juin 2014.
- Plan officiel de Carnas : il sera distribué en même temps que le prochain bulletin municipal
- Site du Pont du Gard : la mairie a signé une convention avec le site du Pont du Gard pour pouvoir faire bénéficier aux habitants d'une carte d'abonnement au Site d'un an gratuite permettant un accès illimité au Pont du Gard et à ses espaces culturels

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Mr le Maire lève la séance à 20 h30